

SYNTHÈSE

PRESTATIONS ET FORMATIONS SPÉCIFIQUES

Outre l'accès, sous conditions, aux prestations de formation de droit commun et aux dispositifs d'insertion ou de réinsertion professionnelle, les travailleurs étrangers peuvent bénéficier de prestations et de formations spécifiques.

IMMIGRÉS ARRIVANT EN FRANCE ET SOUHAITANT S'INSTALLER DURABLEMENT: CONCLUSION DU CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SOUHAITANT **RETOURNER DANS LEUR PAYS D'ORIGINE**

Entretien personnalisé

Aide publique à la réinsertion

Formation civique

Formation nécessaire à la réinsertion

Formation linguistique (niveau A1 du CECR⁽¹⁾)

Réinsertion professionnelle dans le pays d'origine

(1) CECR : Cadre européen commun de référence pour les langues.

STRUCTURES PARTICULIÈRES DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Les structures ci-dessous interviennent techniquement et financièrement dans l'accueil et l'intégration en France et le retour dans le pays d'origine des étrangers.

ACCUEIL

INTÉGRATION

RÉINSERTION **DANS LE PAYS D'ORIGINE**



OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Dans le cadre de prestations au titre du contrat d'intégration républicaine (CIR)

Actions directes

Participation aux actions d'insertion sociale et professionnelle des collectivités territoriales. associations...

Collectivités territoriales, associations, entreprises...

Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et Fonds asile, migration et intégration Aide publique à la réinsertion Aides au retour et à la réinstallation

Entreprises dans le cadre d'une convention avec l'Ofii

Direction de l'immigration (Dimm), service de l'asile, direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN) au sein de la Direction générale des étrangers en France (DGEF)

Ces schémas ne sont pas exhaustifs et ne constituent qu'une représentation synthétique du contenu des fiches de ce chapitre.